

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 octobre 2012

N° 36

Date de la convocation :

11/10/2012

Nombre de Conseillers :

13

Présents :

12

Votants :

12

Le **quinze octobre deux mil douze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, BENOIT, CABANILLAS, QUINET.

Messieurs : MURET, LECOQ, CHABRILLAT, COCHIN, MASSY, SECQ

Etait absent excusé : Monsieur MAZUBERT

Monsieur MASSY a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2012.

1) Personnel Communal : Surveillant de cantine et du dortoir

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé lors du conseil de juillet la création de poste pour un agent assurant la surveillance de cantine et du dortoir jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Les effectifs de l'école sont actuellement de 77 élèves dont 34 maternelles. Environ 50 enfants mangent à la cantine et 7-8 élèves restent au dortoir tous les jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Concernant le poste d'agent technique avec pour fonction principale la surveillance de cantine et du dortoir :

AUTORISE le Maire à refaire un contrat de travail à raison de 13 heures hebdomadaires pour une durée de 3 ans renouvelable.

2) Régime indemnitaire – Prime de fin d'année

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que tous les ans le Conseil Municipal accorde à l'ensemble du personnel communal une prime de fin d'année fixée à 50% du salaire brut mensuel, conformément à une délibération prise en 2008 qui confortait celle prise en 1984.

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une prime de fin d'année à l'ensemble du personnel communal titulaire et stagiaire
- **Fixe** le montant de cette prime à 50% du salaire brut moyen mensuel perçu au cours de l'année,
- **Dit** que les crédits sont portés à l'article 6411 du budget communal.

3) CAMY – Représentation des Communes au sein du conseil de la CAMY **modification de l'article 7 des statuts de la CAMY / Accord local**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 25/09/2012, le conseil de la CAMY a adopté l'accord local à mettre en place après le renouvellement général des conseils municipaux, conformément à la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Cet accord local modifie la représentation des communes au sein du conseil communautaire.

Il est fondé sur la reconnaissance de la diversité du territoire communautaire composé d'un cœur urbain, d'une couronne périurbaine et d'espaces ruraux.

La nouvelle représentation des communes reflète cette diversité de façon équilibrée afin de garantir une vision partagée du territoire et la prise de décisions la plus consensuelle possible.

Elle prendra effet à partir de 2014, après le nouveau mandat.

Elle s'organise comme suit :

- Nombre de conseillers à répartir : 80

Ce plafond imposé par la loi du 16/12/2010 tient compte de la population de la communauté et du nombre de communes membres en 2013, soit 35 et ce, en conformité avec le schéma départemental de coopération intercommunale.

- Répartition au titre de l'accord local :

- Communes de moins de 1200 habitants : 1 siège
- Communes de 1200 à 2199 habitants : 2 sièges
- Communes de 2200 à 4999 habitants : 3 sièges
- Communes de 5000 à 9999 habitants : 4 sièges
- Ville centre :
 - Mantes-La-Jolie : 17 sièges
 - Mantes-La-Ville : 10 sièges

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes Membres de la CAMY doivent être consultés et émettre un avis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'accord local tel qu'il a été adopté par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer. Un large débat s'instaure. A l'issue de celui-ci, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis favorable à l'accord local tel qu'il a été adopté par le Conseil Communautaire.

Questions diverses

Rapport d'activités 2011 de la CAMY : Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel d'activités 2011, ainsi que le compte administratif 2011 de la CAMY sont à la disposition de tous. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Sécurité routière : La pétition des riverains de la rue d'Hargeville est arrivée en Mairie. Le Conseil en a pris connaissance et rappelle ce qui a été dit au Conseil du 27 septembre 2012. « Les actions envisagées il y a 2 ans rue d'Hargeville ont été abandonnées à la demande des riverains. » Après avis de la Direction Départementale du Territoire, des actions seront menées, mais sans concertation avec les riverains.

De plus des poubelles restent sur le trottoir de cette même rue toute la semaine et gênent la circulation des piétons qui se plaignent.

Impasse des Cours, certaines voitures en stationnement gênent le travail des éboueurs. Ceux-ci sont arrangeants et efficaces.

Assainissement : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a eu une réunion de concertation à la CAMY aujourd'hui en présence du Président de la CAMY et des maires des

communes de Boinville, Goussonville et Jumeauville. Après suspension du projet de station d'épuration (bloqué par la commune de Guerville), il a été proposé d'effectuer un raccordement à la station de Mézières ou de créer 2 stations de lagunages, une sur Goussonville et l'autre sur Jumeauville. Pour des problèmes de coût, le raccordement à Mézières ne peut se faire et construire deux stations de lagunage nécessite l'acquisition de nouveaux terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considère que :

Beaucoup d'argent public a été dépensé par le SIVOM pour des études et l'acquisition du terrain prévu pour la station.

Il n'est pas sûr que le nouveau terrain convienne et qu'il puisse le faire acquérir par la CAMY.

Craint que les subventions fournies par l'Agence de Bassin et le Conseil régional ne soient pas reconduites en totalité.

Exprime sa volonté que le chantier de la station d'épuration aille à son terme sur le site de Boinville, quitte à en passer par l'arbitrage de Monsieur le Préfet.

SILYA : Par délibération du 12 juillet 2012, la Région Ile de France a accepté l'acquisition à titre gratuit des installations sportives annexées au Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville (terrain d'assiette et biens mobiliers et immobiliers du complexe et parkings attenants), le tout pour une surface de 26857 m².

Le SYLIA a donc vocation à être dissout dès la signature de la vente, mais en tout état de cause pas avant la fin de l'année scolaire en cours.

Madame la Provisoire a fait part de sa crainte quant à l'entretien futur de cet ensemble et de la poursuite de sa mise à disposition des associations locales.

Chasse : Des habitants et même des cyclistes se plaignent de recevoir des plombs en période de chasse. Un rappel a été fait auprès du Comité de chasse.

Jumeauville Hier à Aujourd'hui : Exposition organisée les 20 et 21 octobre en Mairie et dans la salle polyvalente.

Cantine : Le Conseil s'inquiète de quelques retards de paiement. De plus, le logiciel pour le paiement de la cantine a été mis à jour le 19 octobre 2012.

Course cycliste : La 22^e Randonnée des Deux Forêts passera au nord-est de Jumeauville le 21 octobre.

APEI : L'opération Brioches du samedi 13 octobre a été un succès malgré la pluie.

Plaine de Versailles : Le Totem placé devant l'abribus par l'association APPVA comporte quelques erreurs chronologiques. Si l'église Saint Pierre es Liens a été bâtie en 1107 cela n'a pu être fait sous Guillaume le Conquérant car il est mort en 1087. En outre ce n'est pas à cette date que la conquête de l'Angleterre s'est faite car elle a eu lieu en 1066 à la bataille d'Hastings sur la côte sud de l'Angleterre.

Livre photos sur Jumeauville : Un photographe amateur a réalisé un livre photos sur Jumeauville. Celui-ci sera présenté lors du marché artisanal. Le Conseil envisage d'en acquérir un petit nombre en vue de faire des cadeaux lors de certaines cérémonies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,